

# VISALE BAILLEURS · SÉCURISEZ VOS REVENUS LOCATIFS

PAR ACTION LOGEMENT

**ENTIÈREMENT GRATUITE, LA GARANTIE VISALE COUVRE  
LES LOYERS IMPAYÉS ET OFFRE AUX BAILLEURS UNE ALTERNATIVE  
SÉCURISANTE À LA CAUTION PHYSIQUE.**

## QUI EST CONCERNÉ ?

**Tous les propriétaires bailleurs  
du parc privé ou social ·**

- Personnes physiques ;
- Sociétés Civiles Immobilières (SCI) familiales ;
- Personnes morales privées (SCI, SAS, autres sociétés civiles ou commerciales, associations, fondations, etc.).

## QUEL LOGEMENT ?

**Sauf exception, la garantie VISALE  
s'applique aux logements ·**

- Loués à titre de résidence principale ;
- Vides ou meublés ;
- Situés sur le territoire français ;
- Issus du parc privé ou social.

**À SAVOIR · il ne peut pas être loué  
à un membre de la famille du propriétaire.**

## QUEL LOCATAIRE ?

**Pour tout logement privé ·**

- Jeune de 18 à 30 ans inclus ;
- Salarié de + de 30 ans muté ou nouvellement embauché ou ayant des revenus inférieurs à 1.500 € nets/mois ;
- Signataire d'un bail mobilité.

**Pour un logement social ·**

- Étudiant ou alternant
- Jeune de 18 à 30 ans si le logement est en structure collective (résidence étudiante, foyer...)

**Conditions · le loyer, charges comprises,  
doit respecter les plafonds suivants ·**

- 1 300 € (1 500 € en Île de France),
- 600 € pour les étudiants et alternants (800 € en Île de France).

**À SAVOIR · aucune autre garantie  
(caution ou assurance) ne peut être exigée.**

**En cas de colocation, le bail doit  
être individuel à chaque colocataire.**

## QUELS AVANTAGES ?

- **Garantie de loyers et charges locatives** durant toute la durée du bail dans la limite de 36 mensualités impayées ;
- **Prise en charge des dégradations locatives** dans la limite de 2 mois de loyers et charges ;
- **Garantie 100% gratuite ;**
- **Remboursement sous 15 jours maximum sans franchise ni carence ;**
- **Prise en charge des procédures et frais de contentieux.**



CONTACTEZ JURISOPHOS POUR  
OBTENIR LES AIDES  
ET FINANCER VOS  
PROJETS !

DISPOSITIF CUMULABLE  
AVEC D'AUTRES AIDES  
ET SUBVENTIONS LIÉES AU LOGEMENT.

ActionLogement 



EN SAVOIR PLUS

**Une question ?**

Contactez-nous :

Mail : [contact@jurisophos.fr](mailto:contact@jurisophos.fr)

Tél. : 03 89 77 12 70

Nous vous recevons aussi  
sur rendez-vous dans nos locaux :

**JURISOPHOS**

12 A rue de Mulhouse  
68180 HORBOURG-WIHR

Pour plus d'informations, consultez notre site  
[www.jurisophos.fr](http://www.jurisophos.fr)

FACEBOOK

Retrouvez-nous aussi sur nos réseaux sociaux

LINKEDIN